

Les lois canadiennes sont explicites et sévères relativement au transport aérien. Le gouvernement canadien y apporte une attention particulière et, malgré tout, nous déplorons, de temps à autre, des accidents aériens comme celui qui est survenu le 7 février 1968, à Vancouver.

L'enquête menée par le ministère des Transports, à cette occasion, a démontré clairement que tous les renseignements requis pour l'atterrissage avaient été communiqués à l'équipage. Dans ce cas, on a signalé des indices de dispute et un conflit pour la maîtrise de l'appareil entre le capitaine et le premier lieutenant.

Le projet de loi actuel précise davantage plusieurs aspects de la loi sur l'aéronautique. Ces changements sont devenus nécessaires à cause de l'essor rapide qu'a connu, au cours des dernières années, l'industrie du transport aérien.

D'autres révisions devront être effectuées à l'avenir. Une surveillance accrue des heures de travail consécutives du personnel affecté au contrôle de l'aéronef devrait faire l'objet d'une enquête de la part de la Commission des transports. Cette suggestion ne doit pas être considérée comme un blâme à l'égard du personnel et de la Commission, mais elle doit surtout nous faire comprendre l'importance d'assurer la sécurité des usagers et de l'équipage.

Étant donné que je suis un profane en aéronautique, je dois, comme plusieurs députés, écouter la voix des experts en la matière. Toutefois, je crois que les changements visant à accorder des pouvoirs accrus à l'honorable ministre des Transports sont acceptables.

Les lois sur l'aéronautique ne sont pas des mesures dont le but est de gêner les entreprises de transport aérien et leur personnel. Au contraire, elles doivent tendre à assurer le confort absolu des passagers et des équipages.

Le gouvernement a prouvé, hors de tout doute, son intérêt dans l'avenir du transport aérien, en affectant chaque année des crédits considérables pour permettre d'ajouter aux moyens de transport aérien actuels et les améliorer.

D'autre part, je crois qu'il incombe aux voituriers aériens d'accorder à la Commission des transports et au ministre toute la collaboration que l'on attend d'eux, afin d'assurer aux voyageurs un service impeccable et la sécurité qu'ils sont en droit d'exiger.

[Traduction]

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé au comité permanent du transport et des communications.

## LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

AMENDEMENTS RELATIFS AUX DÉFINITIONS, AUX OUVRAGES NON AUTORISÉS, ETC.

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des Transports et Communications du bill n° S-19 visant à modifier la loi sur la protection des eaux navigables.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** M. Richardson au nom de M. Hellyer, appuyé par...

**M. Baldwin:** Nommez un autre ministre. Il vous en faut deux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est six heures.

**M. Nielsen:** Où est maintenant votre registre des présences?

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, dans l'intervalle, pourrais-je signaler les commentaires qui ont été faits lors des délibérations sur le projet de loi tendant à modifier la loi sur l'aéronautique.

• (5.20 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre a adopté la motion, il nous faut donc attendre...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre avait bel et bien le droit, lors de la motion précédente, de parler au moment de clore le débat. Il se fait que j'ai été appelé au téléphone au moment où le débat se terminait et il n'a pas répondu, et je voudrais prier la Chambre d'autoriser le ministre à prendre la parole et à répondre aux questions.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

## LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MODIFICATIONS DES DÉFINITIONS, RÈGLEMENTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude du Bill S-14 visant à modifier la loi sur l'aéronautique.

**L'hon. James Richardson (ministre d'État):** Je suis vraiment très heureux de cette occasion de remercier les députés qui ont pris part au débat et de répondre à certaines des questions qu'on a posées. Quant aux autres, je sais que nous pourrions les examiner plus en détail lorsque le bill sera déferé au comité.

L'article 7 a fait l'objet principal des préoccupations du député du Yukon (M. Nielsen). Je voudrais simplement faire remarquer qu'il